

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 4 Septembre 2018  
**BU 013 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 24

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN, Véronique LAMBERT (Vice-Présidentes), Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, René BERNARD, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient absents : Christian COLIN, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 28 août 2018

**Objet : Ventes et échanges avec Soutles de terrains en Zones d'Activités Economiques.**

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 015 DE du 07 février 2017) en matière de « *Vente de terrains dans le cadre de lotissements ou ZAC, d'habitation ou économiques, créés par la Communauté de Communes, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes* » ;

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 136 DE du 07 novembre 2017) en matière de « *Effectuer toutes opérations d'acquisition et cession d'actifs dont le cadre général a été préalablement défini par le Conseil Communautaire* » ;

VU la délibération n°CO74 DE prise par le Conseil Communautaire de la CCAPSCJ le 29 Mai 2018 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAE ;

VU, dans le cadre des échanges avec soutles nécessaires pour la création de l'accès routier à la nouvelle ZAC de l'Ethole à Arbois, les « *conventions avant transfert de propriété et occupation temporaire des terrains* » signées respectivement avec la SCI MCS et Madame François Marie Andrée PAPILLARD épouse PERNOT ;

VU les plans de division établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE les projets de vente suivants étant observé que les prix sont fixés au m<sup>2</sup> :

1° à Monsieur Vincent BOURGEOIS (Société EURL TRANSCIURE) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot noté c sur la proposition de Division du cabinet COLIN (Dossier 180016), parcelle Section ZH N°147 p dans la ZAE des Prés Magnins aux Arsures 39600 d'une superficie de 417 m<sup>2</sup> au prix de 8 € HT / m<sup>2</sup>, soit 3 336 € HT, soit 4 003,20 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge) ;

2° à Monsieur Christophe MICHAUD (Société SCIERIE MOBILE JURASSIENNE) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot noté a sur la proposition de Division du cabinet COLIN (Dossier 180016), parcelle Section ZH N°148 p dans la ZAE des Prés Magnins aux Arsures 39600 d'une superficie de 74 m<sup>2</sup> au prix de 8 € HT / m<sup>2</sup>, soit 592 € HT, soit 710,40 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge),

3° à Monsieur Camille DE PASQUALIN (Société JURA ELECTROMECHANIQUE) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot noté e sur la proposition de Division du cabinet COLIN (Dossier 180016), parcelle Section ZH N°147 p dans la ZAE des Prés Magnins aux Arsures 39600 d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> au prix de 8 € HT / m<sup>2</sup>, soit 1 912 € HT, soit 2 294,40 € TTC (Déduction à faire sur le prix TTC si application de la TVA sur Marge),

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 4 Septembre 2018

**BU 013 DE (SUITE)**

**Objet : Ventes et échanges avec Soulttes de terrains en Zones d'Activités Economiques.**

2 / APPROUVE les projets d'échanges avec soulttes suivants étant observé que les prix sont fixés au m<sup>2</sup> et que les conditions financières et indemnités ont été fixées dans le cadre de « *conventions avant transfert de propriété et occupation temporaire de terrains* » signées des 2 parties (étant précisé que les prix au m<sup>2</sup> sont différents car ils ont été évalués en fonction de leurs caractéristiques propres : présence de viabilisation, clôture...) :

1° Echanges avec soulttes – SCI MCS :

VENTE à Monsieur Stéphane MOUTON (SCI MCS) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, sur le plan de Division et de Bornage du cabinet COLIN (Dossier 170525), la parcelle Section AN N°198 dans la ZAC de l'Ethole à Arbois 39600 d'une superficie de 141 m<sup>2</sup> au prix de 5 € / m<sup>2</sup>, soit 705 €,

ACHAT à Monsieur Stéphane MOUTON (SCI MCS) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de la vente, sur le plan de Division et de Bornage du cabinet COLIN (Dossier 170525), la parcelle Section AN N°194 dans la ZAC de l'Ethole à Arbois 39600 d'une superficie de 218 m<sup>2</sup> au prix de 13,50 € / m<sup>2</sup>, soit 2943 €,

Soit un échange avec soulte au profit de Monsieur Stéphane MOUTON (SCI MCS) d'un montant de 2 238 €.

2° Echanges avec soulttes – Madame PAPILLARD :

VENTE à Madame Françoise Marie Andrée PAPILLARD, épouse PERNOT, ou à toute société que Madame souhaitera constituer en vue de l'achat, sur le plan de Division et de Bornage du cabinet COLIN (Dossier 170525), les parcelles Section AN N°200 (369 m<sup>2</sup>), N°201 (37 m<sup>2</sup>), Section ZI N° 175 (30 m<sup>2</sup>), N°181 (431 m<sup>2</sup>) et N° 187 (147 m<sup>2</sup>) dans la ZAC de l'Ethole à Arbois 39600, soit une superficie globale de 1 014 m<sup>2</sup> au prix de 8,45 € / m<sup>2</sup>, soit 8 568,30 €,

ACHAT à Madame Françoise Marie Andrée PAPILLARD, épouse PERNOT, ou à toute société que Madame souhaitera constituer en vue de la vente, sur le plan de Division et de Bornage du cabinet COLIN (Dossier 170525), les parcelles Section AN N°192 (28 m<sup>2</sup>) et N° 203 (501 m<sup>2</sup>) dans la ZAC de l'Ethole à Arbois 39600, soit une superficie globale de 529 m<sup>2</sup> au prix de 16,50 € / m<sup>2</sup>, soit 8 728,50 €,

Soit un échange avec soulte au profit de Madame PAPILLARD d'un montant de 160,20 €.

3 / AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment les actes d'achats et de cessions relatifs ;

4 / DIT que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Michel FRANCONY  
Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-François GAILLARD

